

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE AU 1 OCTOBRE 2021



Compte-Rendu du Conseil d'Administration

du 30 septembre au 1 octobre 2021

Présent.es : Laurent Chazelas, Christine Désaubry, Mélaine Descamps-Bal, Fanny Designe, Florence Dubois, Christiane Esposito, Patricia Garouste, Françoise Ichard, Suzanne Lavarenne, Véronique Le Mézec, Gaby Keiser-Weber, Nathalie Gilmant, Bertrand Pascaud, Geneviève Péquignot, Monique Poblete, Richard Redondo, Caroline Roulet-Vaysettes, Mireille Thibodot, Monique Tixier, Odile Vetter.

Excusé.es : Catherine Allali, Karim Boudjemaa (démission), Clotilde Cammal, Anne-Sophie Gourvennec (fin de mandat), Catherine Mandouze, Daniel Tramoni.

MOT DU PRESIDENT

Voici le premier conseil d'administration de notre association pour 2021. Il sera suivi de la journée nationale des Délégués départementaux le 2 octobre 2021.

Le président commence par un mot traditionnel d'accueil, particulier pour ce grand retour au modalité ordinaire du présentiel. La joie de se revoir « pour de vrai ».

Le président rappelle en quelques mots le fonctionnement de l'association, son architecture, ses procédures de communication, ses méthodes de travail, ...

Il rappelle que la pandémie a bousculé le fonctionnement de l'association, limitant le présentiel à quelques rencontres entre les membres du BN et à quelques groupes de travail (Comité de Lecture, Comité d'organisation du congrès de Toulon). Nous pouvons être fiers du travail accompli par l'AFPEN durant ces deux ans de crise sanitaire. Le premier webinaire fut un temps fort de partage et de résilience. Le travail au sein du CA en distanciel a mis en exergue l'investissement de ses membres ce qui a permis l'avancée de nombreux travaux, tels celui traitant de la déontologie, du comité de lecture, des questionnaires initiés par l'AFPEN, des réunions autour des PCO TND, ...

Pourtant, l'état des lieux est mitigé pour notre profession. Les psychologues EN ne voient pas les effets attendus de la création du corps. Les psychologues ont été malmenés voire ignorés par l'institution. La profession des psychologues est mise à mal malgré le statut : Épuisement sur le terrain, exigence de bilans, colère, état des lieux plutôt pessimistes alors que la profession est très sollicitée. L'AFPEN doit donc faire remonter auprès des partenaires institutionnels le problème de l'organisation fonctionnelle. Depuis le statut, peu d'évolution comme si on voulait nous laisser à notre place ancienne. Les nouvelles générations de psychologues qui arrivent depuis le concours aspirent à de nouveaux changements, changements initiés par les générations précédentes.

Le président de l'AFPEN relate les propos du président de la République qui s'est exprimé en clôture des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 28 septembre 2021. Les effets du COVID se font ressentir sur la santé mentale de la population française. Les assises de la santé mentale ont évoqué l'augmentation des troubles anxieux, des troubles du sommeil, des troubles des apprentissages chez les enfants, la hausse des pensées suicidaires notamment chez les pré-adolescents.

Laurent Chazelas fait part de l'arrêt du mandat d'Anne-Sophie Gourvennec (mandat de 2 ans et la démission de Karim Boudjemaa (à l'AFPEN depuis 2007). Un mot leur sera envoyé pour les remercier de leur investissement respectif.

L'association doit s'administrer par toutes et tous. Pendant les 3 demi-journées de travail qui nous sont dévolues, nous veillerons à la tonalité des échanges d'idées que nous pourrons avoir afin de travailler dans le respect de chacun.

Ce conseil d'administration fut le premier en présentiel depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020. Chaque administrateur a pu lors d'un tour de table dire quelques mots de ses investissements associatifs et de la poursuite ou non de ses actions pendant cette drôle de période. Cette traversée fut singulière pour

chacun, l'ancienneté au sein du groupe CA fut souvent ressentie comme un facteur positif pour travailler ensemble en distanciel. Cette dernière modalité de travail nous a permis de développer de nouveaux savoir-faire. Mais certains dossiers, dans ce contexte, n'ont pu suffisamment s'élaborer.

Pôle ADMINISTRATION

Campagne d'adhésions

Préparation de la Campagne d'adhésions 2021-2022

Adaptation de la gestion des adhésions

Répartition des tâches

Spécificité des stagiaires : leur adhésion arrive souvent dès les résultats donc en juin juillet. La date de la prise en compte de leur année de cotisation se questionne : quand les intégrer, comment ?

Réflexion : adhésion +congres pour l'année 2022

À la suite des difficultés que rencontrent les délégués pour obtenir les adresses des postes de psyEN, il est décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble des académies.

Congrès de l'AFPEN

La coordinatrice du congrès accompagnée de membres du comité d'organisation ont présenté l'avancée des travaux.

Le congrès se centre sur le psychologue au cœur d'un groupe et non comme étant seul à traiter les situations. Il s'agit de rassembler la profession, permettre des temps de débats plus importants, envisager notre place sous des angles divers et donner une large place aux partenariats.

- Un congrès professionnel pour gagner en visibilité et en cohésion, se forger une culture commune sur les sujets traités, connaître et comprendre les forces en présence.

- Un congrès associatif qui comprend, comme à son habitude, une demi-journée pour la réunion des DD, une demi-journée pour l'Assemblée Générale (le vote des motions, qui va déterminer les axes de la politique associative à conduire pendant la prochaine mandature et l'élection des nouveaux administrateurs pour le renouvellement au tiers du CA).

- Une expérience autour d'une place plus visible pour l'Europe, une place plus importante aux débats avec le public, une organisation nouvelle, une temporalité simple, moins de déplacements, des temps informels importants.

La journée du vendredi : une organisation innovante avec des créneaux d'1h30, pour plusieurs interventions courtes (30 mn au plus), en table ronde avec plus de temps de débats, moins de déplacements, des vraies pause-café, des temps informels entre 12h-14h dédiés aux parents, associations et syndicats.

Des thèmes qui couvrent tous les champs : gestion du handicap et apprentissages en Europe, relation famille-école, outil systémique, problématiques de l'attachement à l'entrée à l'école, les TND, climat scolaire, déontologie des psychologues et aspects juridiques, parents dans l'école du XXIème siècle, approche dynamique dans l'utilisation des tests à l'école, identité du psyEN.

Des temps informels importants avec une soirée grand public, des stands, visite de la ville de Toulon, soirée de gala le vendredi, découverte organisée pour le week-end.

Subventions : en cours pour 2022, partenariat CASDEN, MGEN, stands, demandes en cours (MAE, PE, Régions,etc...). Le Ministère de l'Education nationale a été plusieurs fois sollicité pour une demande de subvention, qui n'a été accordée que lors du congrès de Nice, et reversé au national pour l'organisation du congrès associatif.

Proposition des tarifs : Inscription au congrès (identique au congrès de Deauville) : tarif normal (130€) avant le 15/04/2021, 160€ après le 15/04 ; Adhérents 105€

Le CA doit statuer sur les tarifs pour l'inscription au congrès avec la proposition d'une adhésion couplée Congrès + adhésion à l'AFPEN avec une promotion à la clé.

Mais l'association n'a pas le droit de baisser la cotisation, la réduction se reportera donc sur le prix du congrès.

Problème avec la MAIF. La MAIF ne veut plus soutenir le congrès de l'AFPEN depuis le congrès de Montpellier. La MAIF est l'assureur de l'AFPEN. Est-ce en raison du partenariat avec la GMF ?

Suite à ces échanges, le CA propose d'envoyer un courrier à la MAIF pour questionner autour du partenariat et des subventions du congrès, de demander le haut patronage du ministre pour le congrès et de statuer sur le principe d'une inscription au congrès/adhésion à l'AFPEN au vu d'un congrès rapproché dans le temps.

Le CA s'interroge sur les dates associatives à venir après le congrès de Toulon. Faudra-t-il conserver un congrès en 2023 ? ou bien le repousser d'un an de plus pour avoir une mandature de deux ans, donc en 2024 ? Cela a aussi des implications sur les mandats des administrateurs déjà élus... Beaucoup de questionnements et des propositions qu'il faudra élaborer et proposer à l'AG de juin sans doute.

BN

Véronique Le Mézec se retirant du BN après 14 ans d'investissement dans cette fonction, dont un mandat de Présidence, Monique Poblete propose sa candidature et est élue à l'unanimité jusqu'aux prochaines élections lors du congrès.

Siège social

Daniel Tramoni a passé le flambeau à Geneviève Péquignot pour la gestion de la boîte mail du siège social.

Rétroplanning des prochains congrès : Il s'agit ici de réflexion et non de décision. L'AG restant souveraine.

- Les années paires correspondent aux journées poitevines (manifestation amie et plébiscitée par les psychologues). Le congrès doit donc rester sur les années impaires. Exceptionnellement, les élections ne seraient pas pour un mandat de 6 ans mais 5 ans pour rééquilibrer l'année qui vient d'être prolongée du fait de la crise sanitaire. Ils arrivent que certains administrateurs n'effectuent pas la durée de leur mandat de 6 ans ce qui entraîne que certains mandats sont à pourvoir sur des durées réduites. Les mandats plus courts sont attribués à ceux qui obtiennent moins de voix.
- **2023** : trop court pour organiser un congrès après celui de 2022 ? Peut-être organiser une journée par le CA ? Est-il possible financièrement et matériellement d'organiser un congrès en 2023 (septembre/octobre 2023) ? Des membres du CA évoquent des propositions de lieu : La Rochelle, Nancy ou Lille ?
- Un appel à candidature sera réalisé auprès des DD lors de la réunion du lendemain.
- L'association doit faire l'AG tous les deux ans et cette AG était associée au congrès mais cela n'est pas statutairement obligatoire. Une AG peut être faite séparément.

Publications

Lettre promotionnelle

Élaborer la lettre promotionnelle version 2022 afin de lancer la campagne d'adhésions.

Quatre pages

Projet de publication d'un 4 pages.

Revue

Des thématiques autour du dessin et de l'école inclusive sont envisagées pour la prochaine revue, ce qui nécessite une recherche d'articles sur ces thèmes pour alimenter la revue.

Lettre AFPEN

La lettre de la Vie internationale sera intégrée à la prochaine lettre de l'AFPEN.

Communication

Nouveau site

Présentation du nouveau site par Richard Redondo. La volonté est de faire un site lumineux, agréable et malléable avec la création d'espaces et la possibilité de gérer séparément les espaces. Certains espaces seront protégés par des mots de passe, mot de passe automatiquement conservé pendant 48 h.

C'est un gros travail qui demande d'absorber l'ancien site. Il reste 400 commentaires à trier et 680 articles.

Un travail technique est en cours avec la banque pour effectuer les sécurisations nécessaires pour les paiements en ligne.

Facebook

Mélaine Decamps-Bal anime la page Facebook et demande aux membres du CA de lui envoyer toutes les infos qui pourraient l'alimenter

Questionnaire DD et questionnaire adhérents

Un Groupe de Travail a exploité les résultats aux questionnaires DD afin de diffuser les résultats auprès des DD le samedi 2 octobre (voir le diaporama en annexe). Le questionnaire Adhérent sera traité ultérieurement.

Webinaire AFPEN

Mise en place d'un prochain webinaire sur le droit (partenariat avec l'Autonome) à prévoir au plus tôt. Un GT se réunira en distanciel.

Déontologie

Le nouveau Code de déontologie est la version réactualisée du Code 1996 (actualisé en mars 2012). Il a été signé le 5 juin 2021 par 21 organisations, réunies dans le CERÉDÉPsy (Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues) et arrêté dans une version le 9 septembre 2021. Le code est diffusible et accessible à tous. Une version papier (livret ou affiche) sera élaborée après l'officialisation.

Il était prévu une journée ouverte à tous le 20 novembre 2021 qui a été reportée car le groupe n'a pas pu se réunir en présentiel. Le Cerédépsy se réunira donc ce 20 novembre à Paris. La prochaine phase étudiera les modalités de réglementation du Code, s'il est nécessaire d'avoir une Instance, sur le modèle ou non de la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP) car il y a toujours la recherche de la légalisation du code.

Un mail à l'attention de tous les adhérents permettra de faire la promotion du Code auprès de l'ensemble de la profession et des différents partenaires.

Site : <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/>

Le webinaire de la journée du 5 juin 2021 sur ce thème est à visionner en Replay avec un lien disponible dans la dernière lettre de l'AFPEN.

Pôle Relations internes

Animation DD et organisation de la journée des délégués départementaux du samedi 2 octobre 2021.

Cf le planning en annexe

Motions

Revoir le tableau des motions. Par manque de temps, le GT se réunira en distanciel.

Toilettage des statuts et du règlement intérieur

Par manque de temps, le GT se réunira en distanciel.

Anniversaire de l'AFPEN qui fêtera ses 60 ans en 2022.

Y réfléchir et à traiter lors du prochain CA en janvier 2022.

Pôle Relations extérieures et partenariats

VIE POLITIQUE

Groupe de travail TND

L'AFPEN a pris part à un groupe de travail interministériel, sous la direction de José Puig, dont l'objectif est l'élaboration de la *grille d'adressage* dans le cadre de la mise en place progressive des PCO TND 7-12 ans (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les 7-12 ans). Cette sollicitation s'inscrit à la suite d'une participation à un groupe d'échange (d'information) avec Monsieur Puig et Mme Corlay, groupe qui précédait la parution par décret ce 23 septembre de la circulaire officialisant la création des PCO TND 7-12 ans voulu par le Président de la République.

Jusqu'à présent, un groupe d'administrateurs de l'AFPEN élabore une lecture critique des documents qui nous parviennent de la délégation interministérielle, critique ensuite portée par Gaby Keiser-Weber et Laurent Chazelas représentant l'association lors des deux premières réunions en présentiel qui eurent lieu.

Les représentants témoignent d'un embarras lors de ces travaux où la recherche de signes de repérages servant à l'adressage nous paraît *insensée*, c'est-à-dire que les signes sont pris dans une lecture hors contexte. Quelle valeur leur accorder ? C'est la démarche même et l'interprétation de ces signes en trouble qui viennent nous interroger. « Il ne faut pas qu'il y ait des trous dans la raquette » entend on dans ce groupe. Laurent Chazelas témoigne de sa surprise de la composition de celui-ci. On y trouve des médecins qui se revendent quasi tous d'orientation neuro ainsi que les paramédicaux présents (orthophoniste, psychomotricien). Il y a aussi des universitaires en neuropsychologie. Avec une médecin éducation nationale, nous sommes les seuls appartenant au monde de l'école. La fédération des enseignants spécialisés n'a pas souhaité être présente. Il n'y a pas non plus d'enseignants au début de ces rencontres.

La question se pose de notre place dans ce groupe de travail, de notre apport ou de notre caution dans ces grilles d'adressage qui vont ensuite être proposées aux familles et enseignants. Car il s'agit ni plus ni moins d'appréhender les difficultés apparaissant à l'école, les définir, les nommer et déterminer les types d'aides possibles apportées alors aux enfants, aux enseignants et aux familles. Ce n'est pas rien. Comment la

démarche d'adressage sur des signes, même persistants, est-elle perçue pour les psychologues de l'éducation nationale ?

Des échanges passionnés animent le conseil d'administration sur ce point, avec l'existence de deux pôles, à savoir soit mettre fin à notre participation pour laquelle certains y voient une impasse, soit poursuivre celle-ci dans le but de faire bouger ces grilles.

Il est décidé de poursuivre au moins pour la prochaine rencontre prévue le 19 octobre d'après. Mélaine Descamps-Bal et Laurent Chazelas représenteront l'AFPEN.

Le président échangera avec le docteur Brigitte Moltrecht, médecin conseillère technique auprès du directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour lui faire part de la réserve de l'AFPEN concernant les grilles de repérage des 7-12 ans.

Prochaine réunion : le mardi 19 octobre 2021

Groupe maternelle

Christine Desaubry se propose de remplacer Laurent Chazelas dans le groupe « maternelle ».

Assises de la santé mentale

L'AFPEN est concernée par les assises de la santé mentale mais n'est pas impliquée en tant qu'association (l'AFPEN n'a pas été nommément invitée, c'est Gladys Mondière qui est intervenue, présidente de la FFPP). Il est important d'être attentif à ce qui se joue pour les psychologues.

Voir en Replay les discours pour la fin des assises (prises de paroles de recteur, discours d'Emmanuel Macron, d'Olivier Véran, d'Édouard Geffray).

Mobilisation des psy

Question du remboursement et de la médicalisation de la profession

L'AFPEN a soutenu la mobilisation du 10 juin 2021 à l'initiative de la FFPP et de la CGT avec un grand nombre d'associations partenaires qui craignent une médicalisation et une prescription psychologique par les médecins dans un parcours coordonné (par exemple, une circulaire oblige les psychologues à utiliser certains outils de d'évaluation dans le cadre de diagnostics).

Suite au discours du président de la République, la prise en charge prendra la forme d'un forfait de plusieurs consultations, renouvelable au besoin à condition d'avoir une prescription médicale. Il s'agira d'un forfait d'une première consultation à 40 euros puis de 7 consultations à 30 euros qui sera adressé par prescription médicale à des psychologues dans le cadre d'un forfait de consultation qui pourra être renouvelé si la prescription médicale le propose.

Courriers adressés au MEN

Un courrier de demande d'audience au ministère de la part de l'AFPEN quant à la demande d'ouverture d'un groupe de travail pour traiter la question d'une structuration fonctionnelle de notre profession dans le 1er degré est proposé (actuellement, le G10 ne trouve pas de consensus sur cette question).

Le CA réuni le 1er oct. 2021 approuve l'envoi de ce courrier au nom de l'AFPEN au ministère en vue d'une demande d'audience pour la structuration fonctionnelle du corps des psyEN du 1er degré.

Refus de vote : 0, Abstention : 0, Contre : 0. Voté à l'unanimité des présents.

Une demande d'audience auprès d'Édouard Geffray (DGESCO) est à relancer. Il y sera notamment question des conventions signées par des DSDEN (comme dans le 33) où le psychologue EN doit faire des bilans de façon imposée.

PARTENAIRES

APSYEN et Relation APsyEN/AFPEN

Aucune représentation de l'AFPEN à la 69ème journée nationale d'études de l'APSYEN à Arles car l'AFPEN n'a jamais reçu de lien pour accéder à cet événement en distanciel.

Un travail de réflexion autour de nos deux associations pour poser des bases d'un éventuel rapprochement reste à poursuivre. Au moment du CA, l'AFPEN n'avait pas de retour du courrier envoyé à l'APsyEN sur cette question.

ASCOMED

Il serait nécessaire de relancer le lien existant avec l'ASCOMED.

CEPE

Le CEPE Construire Ensemble la Politique de l'Enfance a sorti l'ouvrage collectif « Enfance, l'état d'urgence, nos exigences pour 2022 et après » avec la participation de plus de soixante organismes dont l'AFPEN, ouvrage préfacé par Claire Brisset. A partir des constats de leurs réalités quotidiennes, les professionnels des secteurs liés à l'enfance alertent sur les politiques actuellement à l'œuvre. Ils se veulent force de proposition pour une réelle politique de l'Enfance.

Collectif RASED

Rapport IGESR N° 2021-013 février 2021. L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets du RASED (rapport et synthèse en annexe)

Forum RASED

L'AFPEN est l'organisatrice de ce 10ème forum qui aura lieu le samedi 4 décembre 2021 à la bourse du travail. L'AFPEN interviendra sur la prévention en maternelle.

Flyer en annexe

REPRÉSENTATION

AGSAS

Invitation au colloque de l'Association des Groupes de Soutien au Soutien

L'AGSAS a invité l'AFPEN à son colloque qu'elle organise les samedi 2 et dimanche 3 octobre 2021 sur le thème : « Les métiers de la relation : l'éthique en actes ». Il se tiendra à Paris, à l'Auberge de Jeunesse Yves Robert, 20 esplanade Nathalie Sarraute (18è).

Christine DESAUBRY y assistera le dimanche 2 octobre 2021 pour représenter l'AFPEN.

G10

3 représentants AFPEN au G10 Laurent Chazelas, Véronique Le Mézec, Fanny Designe

Le G10 s'est donné comme objectif il y a 4 ans de faire des propositions sur la structuration fonctionnelle du corps des psyEN. Les organisations ont des points de vue différents et n'arrivent pas à trouver un consensus avec une stratégie commune pour avoir plus de poids auprès du ministère. L'AFPEN a des motions sur une organisation fonctionnelle non hiérarchique alors que la FSU par exemple souhaite une hiérarchie avec des IEN « psy » calquée sur le modèle IEN-IO du second degré.

Prochaine réunion le 6 octobre 2021 en présentiel

SFP

Daniel Tramoni quitte ses fonctions à la SFP, il souhaite passer le relais. Il s'agit de participer à 1 ou 2 CA de la SFP sur Paris, de participer au prochain congrès qui aura lieu à Tours les 8 et 9 décembre 2021. Il est important de rester présent avec cette société savante au sein du DOA (Département des Organisations

Associées). La SFP regroupe 3 départements : les chercheurs, les praticiens et les organisations. Laurent Chazelas est jusqu'en décembre Président du département des praticiens.

Mélaine Descamps-Bal propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité des présents.

Vie internationale

ISPA

Congrès de l'ISPA à Chypre

L'ISPA a organisé sa 42e conférence annuelle de l'Association internationale de psychologie scolaire en collaboration avec l'Université de Chypre et l'Association des psychologues de Chypre entre le 13 et le 16 juillet 2021 sous la forme d'un congrès hybride.

Prochain congrès de l'ISPA en Belgique à Louvain du 6 au 10 juillet 2022.

L'ISPA au congrès de Toulon

L'ISPA sera représentée au congrès de Toulon en deux temps sur le thème de la déontologie avec la présence de deux intervenants pouvant intervenir dans plusieurs langues des traductions simultanées seront aussi possibles :

- le Dr Helen E. Bakker, professeur agrégé au département de psychologie du développement de l'Université d'Utrecht, aux Pays-Bas, ancienne présidente de l'ISPA, membre du conseil des affaires éducatives de la Fédération européenne des associations de psychologues (EFPA) et du conseil du registre national néerlandais des soins de la jeunesse. Ses domaines d'intérêt et d'expertise comprennent l'éthique et le développement professionnel, les droits de l'enfant.
- le Dr Jürg Forster, Président de l'ISPA de 2011 à 2013, Responsable du Service de Psychologie Scolaire de la ville de Zurich, Suisse (1994-2017).

Ils interviendront sur le thème de la déontologie et pourront faire de la traduction si besoin. La présidente de la CNCDP pourrait apporter son point de vue français.

ISPA/UNESCO

La lettre de la Vie internationale sera intégrée à la lettre de l'AFPEN.

L'ISPA projette de se rendre au congrès de la National Association of School Psychologists (NASP), association professionnelle représentant plus de 25 000 psychologues scolaires, étudiants diplômés et professionnels connexes aux États-Unis et dans 25 autres pays dans le monde et affiliée à l'ISPA. Véronique Le Mézec propose de faire le lien avec Wendy PRICE, Présidente de la NASP pour lui présenter le congrès de Toulon et lui offrir des invitations. Lien avec l'Unesco (AG prévu en octobre)

ERASMUS

La dimension internationale d'Erasmus avec Ilana Cicurel est également à prendre en compte. Membre du bureau exécutif de La République en marche (LREM) depuis 2017, elle est déléguée chargée de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Députée européenne depuis mai 2019, elle siège au Parlement européen depuis février 2020. Dans un récent communiqué, elle a parlé de l'urgence de développer les échanges, les contacts et les projets Erasmus, ce qui laisse penser que dans le cadre du congrès de Toulon nous avons tout intérêt à solliciter l'Europe...

Visite des centres de formation

Les dates d'intervention de l'AFPEN

- le 15 septembre 21 à Lille en présentiel avec Nathalie Gilmant, Florence Dubois et les DD du 59 et 62 sur un temps dédié avec des stagiaires volontaires pour assister à la présentation.
- le 21 septembre 21 en distanciel à Bordeaux avec Martine Nonne Barrault et Richard Redondo à travers un diaporama,
- le 15 octobre 2021 à Rennes en présentiel avec Véronique Le Mézec, la DD 35 Sandrine Alba Mazou, Janig Chapron adhérente

Et seront

- Le 23 novembre 21 à Aix.

Il reste Lyon, Paris et Nancy à définir (en cours).

A Lyon, le Directeur de formation a proposé d'établir une convention intégrant le congrès à la formation des stagiaires, comme c'est déjà le cas pour Aix.

Quelques infos et calendrier

BN: 27 novembre 2021 à la Maison de la Bretagne

19 janvier 2022 à partir de 10h30 à la Maison de la Bretagne. Lors de ce dernier CA de mandature : rédaction du rapport d'activité de l'association, rapport financier et préparation de la prochaine mandature.

Samedi 22 janvier à partir de 13h30

30 au 2 avril 2022 au CISP

1 juin 2022

CA: 20 au 22 janvier 2022 à 11h au CISP

1^{er} juin 2022

Assemblée Générale : 2 juin 2022

Congrès de Toulon : 2, 3 et 4 juin 2022

A N N E X E S

Annexe 1 : Plan de la journée des DD du 2 octobre 2021

Plan de la journée du 2 octobre 2021 – salle terrasse Bel Air

9h30	Accueil	HALL – Café - <ul style="list-style-type: none"> • Émargement • Distribution des badges et des revues • PWP défilant présentation AFPEN pendant temps d'accueil
10h -	Mot d'accueil	
	Introduction	Présentation de la journée DD
10h20-11h	Vie associative	Groupes de réflexion
11h 11h15		Retour sur les groupes + Informations (5mn par groupe)
11h15-11h45		Questionnaire DD (diaporama)
11h45-12h15		Retour sur questions framaliste Livre CEPE
12h15 -14h		Repas
14h-14h10		Présentation du CL et de la revue
14h10-14h25		Présentation du Nouveau site
14h25 -14h45	Congrès de Toulon	Présentation du congrès et de l'argumentaire
14h45-15h25		Rétroplanning par rapport à l'AG Préparation à l'AG du congrès + motions
15h25-15h30		Campagne d'adhésions et part départementale
15h40 -16h45		Actualités en plénière
16h 45- 17h		Clôture de la journée
Récupération des badges		

Annexe 2 : SYNTHÈSE officielle extraite du rapport IGESR N°2021-013, L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des RASED (élaborée par la FNAREN)

L'action du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), ce dispositif propre au premier degré, se déroule dans un paysage pédagogique et didactique en forte évolution au cours des dernières années. La cause de l'école inclusive a creusé un sillon large, dépassant, de par sa force d'impulsion, le cadre des réponses aux élèves en situation de handicap. Le maître de la classe s'est vu confirmé comme premier recours face aux difficultés éprouvées par les élèves qui lui sont confiés. En parallèle, la priorité donnée à l'enseignement primaire et la refondation de l'éducation prioritaire ont généré l'octroi de moyens exceptionnels – autant sous forme d'emplois qu'en matière de ressources pédagogiques et didactiques – qui permettent légitimement à l'institution d'attendre des évolutions des pratiques professionnelles qui positionnent de plus en plus l'aide apportée par les personnels spécialisés dans le champ exclusif de la difficulté qui « résiste » à l'action du maître de la classe, comme l'indique déjà une circulaire dédiée aux RASED en 2001. Dans un tel contexte, il est donc important d'examiner de près un dispositif comme celui du RASED et d'observer dans quelle mesure son fonctionnement a intégré ces évolutions majeures.

En se basant sur les réponses à un questionnaire exhaustif et une enquête quantitative envoyés à tous les inspecteurs d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), tout comme sur les entretiens menés avec les cadres et personnels oeuvrant dans une quinzaine de départements et les éléments recueillis auprès de l'administration centrale et d'autres interlocuteurs sensibilisés au sujet, la mission est en mesure de dresser un état des lieux, certes non exhaustif, mais suffisamment documenté pour pouvoir énoncer un certain nombre de pistes d'évolution souhaitable.

L'état des lieux concerne autant les modalités de pilotage – aux niveaux national, académique et départemental – que les organisations et fonctionnements locaux au sein des circonscriptions et des écoles. Si la mission a pu constater la grande diversité des organisations et fonctionnements, elle a pu également relever certaines constantes. Le premier des constats récurrents effectués est celui de l'engagement important des membres des RASED dans leurs missions tout comme la reconnaissance dont ils jouissent auprès de leurs collègues directeurs et enseignants des classes ordinaires. Les échos recueillis auprès des parents d'élèves attestent également l'implication des RASED dans une communication de qualité à leur égard. Cette image positive et motivante va connaître cependant une nuance importante dans l'expression, souvent entendue par la mission, d'une crainte de voir disparaître le dispositif s'appuyant, du côté des enseignants spécialisés surtout, sur un sentiment « d'être la cinquième roue du carrosse » (sic). L'expression de cette incertitude est, d'après les observations de la mission, souvent corrélée à la manifestation d'un sentiment d'absence de pilotage. Force est de constater que certains éléments recueillis tout au long de la mission tendent à corroborer cette impression. Les données recueillies auprès de chaque département sur l'effectivité de consignes d'organisation des RASED et d'un suivi de leur réalisation tout comme sur l'engagement des moyens dédiés à ce dispositif (évolution du nombre de postes, occupation des postes par des personnels spécialisés disposant des qualifications requises pour l'exercice des missions en RASED...) témoignent plutôt

d'un pilotage incertain et d'une politique peu lisible – même si quelques exceptions notoires viennent contredire ce constat préoccupant. Les IEN, plus proches de l'action et en responsabilité directe des RASED, assument leur fonction de pilotage par la transmission de consignes de prise en charge et la définition de priorités. Ils sont toutefois inégalement enclins à solliciter auprès des RASED une reddition de compte qui pourrait permettre d'apprécier les effets des aides apportées aux élèves – un domaine qui constitue toujours et encore un véritable angle mort.

Concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement, la tendance générale reste à la prise en charge des élèves en dehors de la classe en petits groupes : la co-intervention, tout en étant souvent mentionnée comme préférable dans les consignes des IEN, ne convainc pas réellement. L'une des causes de ce scepticisme qui est apparue à la mission au travers des témoignages entendus réside dans une insuffisance d'argumentation documentée au regard de l'analyse des situations des élèves qui sont confiés au RASED. La conséquence souvent observée par la mission d'une prise en charge extérieure à la classe est le déficit de communication avec l'enseignant de la classe autour des démarches mises en oeuvre hors de sa vue et des outils spécifiques utilisés avec l'élève. Le risque est alors grand que l'élève ne perçoive ni la cohérence de l'action entreprise ni la cohésion de ses acteurs – deux éléments essentiels à la mise en confiance. Sur le plan de la fréquence et de la durée d'intervention, la mission a pu constater la généralisation des prises en charges « massées » de trois ou quatre interventions hebdomadaires sur des temps plus ramassés dans l'année.

La répartition des aides entre la dominante pédagogique et la dominante relationnelle reste « historiquement » distribuée entre le cycle 2 pour la première et la maternelle pour la seconde. La mission a entendu encore très fréquemment à ce sujet s'exprimer la conviction des enseignants spécialisés qu'une aide à dominante pédagogique ne saurait être efficace que « si l'enfant accepte de devenir élève » grâce à une intervention d'aide à dominante relationnelle. Cette assertion n'est pas validée par nombre d'experts entendus par la mission et il convient, par ailleurs, de relever à ce sujet que l'organisation actuelle de la formation préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) invite à une réelle porosité entre ces approches. Concernant cette répartition, la mission se doit également de relayer le regret de l'ensemble des acteurs de voir le champ d'intervention de l'aide à dominante pédagogique trop souvent réduit aux élèves du cycle 2 au détriment des deux autres cycles d'enseignement – soit par consignes émanant de l'IEN, soit par manque de moyens mobilisables.

La priorisation de secteurs géographiques – en fonction d'une labellisation en éducation prioritaire ou de fragilités particulières relevées au travers des résultats aux évaluations-repères – est une pratique quasi généralisée. Cependant, la mission a été surprise de constater que l'intervention des RASED auprès d'élèves de classes de CP et de CE1 dédoublées ne faisait pas davantage l'objet de consignes particulières alors que les conditions d'encadrement diffèrent sensiblement de celles des autres classes. Dans les secteurs plus ruraux ou plus favorisés, le psychologue de l'éducation nationale est le plus souvent le seul membre du RASED à se déplacer dans les écoles, ce qui n'est pas sans questionner la qualité de l'accompagnement des élèves en difficulté dans ces écoles.

Si la mission a pu ainsi relever un fonctionnement resté par endroit « traditionnel » et cloisonné et recueillir l'impression des acteurs d'être parfois désorientés, débordés, de manquer de moyens pour faire face à toutes les demandes d'aide émanant des écoles, de ne pouvoir agir suffisamment de manière préventive, d'avoir à effectuer un « saupoudrage » inefficace, elle a également enregistré, en parallèle, une implication réelle des RASED aux côtés des enseignants en charge de classe et des messages positifs de coopération et de reconnaissance mutuelle des efforts accomplis pour faire progresser les élèves en difficulté, notamment lorsque la fonction de personne ressource des membres des RASED était pleinement assurée. Cette fonction a été identifiée par la mission comme étant difficile à assurer, voire à assumer à certains endroits.

L'ancrage des RASED au sein d'un pôle ressource – tel que défini dans la dernière circulaire en date consacrée aux RASED – offrant un volant d'expériences et d'expertise réellement pluri catégoriel constitue, à chaque fois qu'il est mentionné, un adjuvant pour une action d'aide plus collégiale et plus ciblée. Cependant, son fonctionnement optimal est encore trop peu attesté dans la réalité observée par la mission.

Alors que l'inclusion scolaire a progressé sans conteste au cours des dix dernières années au regard de quelques indicateurs nationaux quantitatifs relatifs à l'évolution de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, apparaissent de nouveaux défis à relever, liés à la complexification des problématiques sociétales et, partant, à l'obligation de définir de nouveaux périmètres et partenariats d'action. Face à ce défi, il y a nécessité de clarifier toujours et encore les différentes formes de mise en oeuvre de l'aide aux élèves vulnérables – les RASED devant être considérés à la fois dans leur spécificité et comme faisant partie intégrante de cette stratégie. L'efficacité de cette stratégie reposera sur des outils nationaux et locaux qui permettront d'apprécier finement ses effets auprès des élèves. Il sera, enfin, indispensable d'opérer des choix de priorisation concernant l'attribution et l'utilisation des moyens qui devront, entre autres, générer une montée en compétence dépassant la seule sphère des enseignants spécialisés. La dynamique à impulser induit une transformation du système scolaire pour y accueillir la diversité des besoins individuels et n'est pas sans incidence sur la formation de l'ensemble des enseignants.

1 Circulaire 2009-088 du 17 juillet 2009.

2 Annexes 1 et 2.

3 Annexe 3.

4 Circulaire 2014-107 du 18 août 2014.

Liste des préconisations issues du rapport IGESR N°2021-013, L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des RASED :

À l'échelle nationale

Recommandation n° 1 : appeler à un renforcement du pilotage académique et départemental et redéfinir la place du RASED dans le cadre d'une nouvelle circulaire ministérielle.

Recommandation n° 2 : assurer, au plan national, une visibilité plus grande quant aux moyens disponibles pour les RASED et à leur utilisation.

Recommandation n° 3 : éditer un guide national pour consolider les pôles ressources et encourager à tisser des liens avec les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

Recommandation n° 4 : inclure dans les obligations réglementaires de service (ORS) des maîtres spécialisés du RASED une participation à hauteur de six heures minimum aux formations de proximité dans les circonscriptions.

À l'échelle académique

Recommandation n° 5 : positionner le RASED comme composante significative d'une équipe pluri-catégorielle.

Recommandation n° 6 : doter chaque RASED d'une feuille de route.

Recommandation n° 7 : prévoir un plan d'audits participatifs.

Au titre de la formation des personnels

Recommandation n° 8 : accorder une attention plus grande à la formation continue des membres des RASED.

Recommandation n° 9 : promouvoir une utilisation plus souple des modules de la formation préparatoire au CAPPEI.

Recommandation n° 10 : donner une place plus importante à la prise en charge de la difficulté scolaire dans l'accompagnement à l'entrée dans le métier d'enseignant.

Recommandation n° 11 : développer à l'intention de tous les professeurs des écoles un plan de perfectionnement didactique et pédagogique de la prise en charge des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.

Annexe 3: Flyer Forum Rased

Programme

9H00 – 9H30: Accueil – Discours d'ouverture

9H30 – 10H30 Invités FNAME

La médicalisation de la difficulté scolaire: Bernard Golse pédopsychiatre et Philippe Mazereau sociologue

10H30 – 11H Pause

11H– 12H00 Invitées AFPEN

L'école maternelle: Quelle prévention possible et quelle place le RASED peut avoir ?

Maryse Chrétien présidente de l'AGEEM (Association générale des enseignants des écoles maternelles laïques)

Lucile Guibal de l'ANAPSYPE (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance)

12H-14H REPAS

14H00 – 15H00 Invités FNAREN

Accueillir la parole dans le cadre d'un RASED : Alain Noble, psychologue clinicien, psychanalyste et écrivain, membre du comité scientifique de la FNAREN en dialogue avec une équipe RASED.

15h00 – 15H15 Pause

15H15 16H30 Table ronde

Bilan, questions et perspectives pour le RASED

Laurent Chazelas président de l'AFPEN,

Nathalie Bajole présidente de la FNAME,

François Harduin président de la FNAREN

Isabelle Pinatel pour la FCPE:

Maryse Metra AGSAS (pour la synthèse de la journée)

Modératrice: Patricia Garouste (AFPEN)

10 ème Forum des RASED

**samedi 4 décembre 2021
9h30 – 16h30**

salle Hénaff, bourse du Travail
29 Bd du Temple Paris, 10ème

2008-2021 le point sur 12 ans de lutte Rétrospective et avenir des RASED

Avec les interventions de
Bernard Golse
Philippe Mazereau
Maryse Chrétien
Lucile Guibal
Alain Noble

www.afpen.fr www.fname.fr www.fnaren.fr

2008-2021 :

Le point sur 12 ans de lutte, Rétrospective et avenir des RASED

Le RASED est cette entité composée des trois fonctions : enseignants.es spécialisés.es à dominante pédagogique, enseignants.es spécialisés.es à dominante relationnelle et psychologues de l'Éducation nationale EDA. Le RASED sera mis à nouveau à l'honneur lors du 10ème forum organisé par les trois associations professionnelles AFPEN, FNAME, FNAREN.

Le RASED a pour rôle de permettre à celles et ceux pour qui l'école génère de la difficulté dans les apprentissages de mieux vivre ce temps de l'enfance et de s'inscrire en tant qu'enfant et en tant qu'élève au sein de l'école inclusive. Les personnels des RASED ont un rôle de médiateur qui consiste à retisser des liens entre les élèves, les familles et l'école, à faire circuler la parole, à éviter que chacun ne s'enferme dans sa souffrance. Au quotidien, l'aide directe apportée aux élèves en difficulté scolaire persistante constitue le cœur du métier pour l'ensemble de ces professionnels.

Le premier forum, organisé en 2010 par les trois associations, dans un contexte de remise en cause du dispositif RASED, avait pour thème « Suppression des RASED : enjeux et conséquences pour les élèves et l'école ». Depuis cette date, un forum est organisé chaque année sur un thème porté par l'actualité. Ce 10ème

forum se veut donc être un temps d'échange formateur et créateur d'une dynamique portée vers l'avenir des RASED «12 ans après...». Notre école, de plus en plus pilotée par les évaluations, glisse vers une standardisation, une normalisation avec des injonctions concernant les pratiques pédagogiques et vers la réduction de plus en plus fréquente de la difficulté scolaire à un diagnostic médical.

Pour marquer ce temps, les trois associations souhaitent ré-interroger trois des thèmes précédemment abordés, à l'aune de nouveaux regards.

La prévention en maternelle :

Les RASED jouent un rôle majeur dans la prévention des difficultés scolaires à l'école maternelle et dans la recherche de réponses pour que celle-ci devienne un lieu accueillant et bienveillant favorisant la socialisation et la scolarisation de tous les enfants. Nous observons à nouveau l'accent mis sur les apprentissages académiques et l'évaluation, même chez les plus jeunes au détriment des temps et des espaces consacrés au jeu, étape indispensable aux apprentissages et à la construction de soi.

Accueillir la parole :

Les professionnels du RASED sont formés à une écoute spécifique de la parole de l'élève en difficulté, de son enseignant et de sa famille. Le développement de cette compétence participe à la construction de la posture et des pratiques. Elle s'impose dans l'élaboration des cadres de travail. Elle s'appuie sur la notion de complexité qui traverse les questions du rapport au savoir et de la difficulté scolaire. Elle n'est pas une compétence à la marge dont on pourrait faire l'économie comme la protocolisation des évaluations et les réponses pédagogiques "clé en main" pourrait le laisser entendre.

Il s'agit de réaffirmer la place centrale et première de la parole et de l'écoute dans la relation qu'elles soient pédagogiques, éducatives ou d'aide.

La médicalisation de la difficulté scolaire :

Les RASED constatent que depuis plusieurs années, le paradigme de l'école inclusive a introduit, au sein même des classes, une terminologie médicale qui tend à transformer des difficultés d'apprentissages en troubles des apprentissages. Mais qu'en est-il, dans cette systématisation, du temps de l'enfant, du désir d'apprendre, de la relation élève/maître, de l'impact environnemental et du temps laissé à la pédagogie ? Quelles stratégies pour affirmer notre place auprès des élèves en difficulté ?

Cette 10ème édition du Forum des RASED nourrira nos réflexions individuelles, nos constructions collectives et rendra visible notre idéal qui reste au quotidien celui d'une école démocratique, réellement inclusive et bienveillante.